



Entrevues de sensibilisation : analyse thématique

Préparé par le Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation (GT-CVR)

(Août 2020)



Table des matières

I. Introduction	3
II. Thèmes	6
III. Conclusion	19
<i>Annexe I : Modèles existants</i>	<i>20</i>
<i>Annexe II : Processus de sensibilisation</i>	<i>21</i>
<i>Annexe III : Protocole de sensibilisation</i>	<i>24</i>
<i>Annexe IV : Questions de discussions de sensibilisation ...</i>	<i>32</i>
<i>Annexe V : Sommaire de la discussion</i>	<i>36</i>

Remerciement

Ce rapport s'appuie sur des recherches financées par
le Conseil de recherches en sciences humaines.



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

I. Introduction

Contexte

Ce rapport décrit la démarche et les constats des entrevues de sensibilisation menées par le groupe de travail, entre le début de l'été 2018 et la fin du mois de février 2019. Fort des connaissances acquises par suite de la revue de la littérature, qui a identifié des obstacles potentiels aux efforts de réconciliation du point de vue des archivistes, les entrevues de sensibilisation ont permis de nous entretenir avec des gardiens de la mémoire culturelle autochtones, responsables de la tenue des documents, gestionnaires de ressources culturelles, chercheurs et autres représentants communautaires pertinents, afin de cerner les diverses perspectives autochtones, du point de vue des clients et de l'engagement collégial. Tout comme la revue de la littérature, les constats des entrevues de sensibilisation ont guidé l'élaboration de politiques et de protocoles pour une gestion appropriée sur le plan culturel des archives autochtones conservées dans les archives canadiennes.

Objectifs

Les entrevues de sensibilisation visaient à identifier et à comprendre les relations, enjeux, défis et autres questions auxquels se heurtent actuellement les membres des organisations autochtones, comme utilisateurs des archives canadiennes à des fins de recherche, ou comme gardiens de la mémoire culturelle autochtones interagissant de manière collégiale avec la profession archivistique. Grâce à cette recherche, le groupe de travail a pu :

1. Contribuer à l'établissement de relations profondes entre les archives/archivistes coloniaux et les communautés autochtones et/ou les organisations cadres, y compris leurs gardiens de la mémoire culturelle et les chercheurs d'archives.
2. Commencer à comprendre les structures et pratiques du savoir archivistique qu'utilisent les diverses communautés et organisations autochtones.
3. Commencer à comprendre la gamme de services et le(s) type(s) de relations que désirent les communautés et organisations autochtones lorsqu'elles mènent des recherches archivistiques, visitent des archives et demandent l'aide d'archives et d'archivistes.
4. Commencer à comprendre les façons dont les différentes communautés autochtones envisagent entretenir de bonnes relations avec les archives/archivistes coloniaux.

De plus, ces entrevues ont facilité le début d'un dialogue professionnel et l'établissement de relations respectueuses entre les membres du groupe de travail et les communautés participantes. On espère que cet engagement initial occasionnera l'établissement de relations collégiales qui encouragera l'une et l'autre partie à offrir un soutien à l'avenir et à demander une collaboration, ce qui contribuera à une plus grande participation autochtone dans la communauté archivistique canadienne.

Portée

Pour cibler des participants potentiels, le groupe de travail a identifié des représentants de communautés autochtones issus de conseils tribaux, centres culturels, gouvernements territoriaux et autres organisations chargées de gérer les programmes liés au savoir autochtone, que ce soit sous forme d'archives, d'élaboration de programme linguistique ou patrimonial, de recherches sur les traités, de bibliothèques, de collections d'artefacts, d'études sur l'utilisation des terres ancestrales et l'occupation, ou toutes autres activités connexes. Le groupe de travail a donc retenu les critères suivants :

1. **Étendue géographique** : Tous les efforts raisonnables ont été faits pour assurer la sensibilisation et la mobilisation des communautés/organisations autochtones des secteurs nord, centre et sud de toutes les provinces et de tous les territoires.
2. **Communautés éloignées** : Tous les efforts raisonnables ont été faits pour interagir avec des organisations représentant des communautés des Territoires du Grand Nord et d'autres régions éloignées ou rurales, et en faciliter la participation.
3. **Approches régionales** : Le rapprochement a d'abord porté sur les conseils tribaux, centres culturels et autres organisations cadres, car ces plus grandes organisations seraient *plus aptes* à avoir une expérience directe de l'utilisation des archives pour la poursuite de leurs objectifs de recherche organisationnels, et/ou la gestion de leurs propres collections archivistiques, ces deux aspects faisant partie du questionnement prévu. Nous soupçonnions aussi qu'une approche régionale à la mobilisation *pourrait* provoquer des recommandations et des introductions à l'échelle de la communauté ou de la bande. Si ce genre d'organisation collective n'existait pas réellement dans une région, nous avons ciblé des communautés spécifiques.
4. **Nombre de perspectives** : Un nombre exact de communautés/organisations nécessaires pour donner une représentation suffisante de perspectives autochtones au Canada n'a pas été déterminé, car les niveaux de mobilisation sont inconnus. Quoi qu'il en soit, le groupe de travail a cherché à mobiliser entre 100 et 150 participants.

Le groupe de travail a donc retenu ces critères pour dresser une liste de contacts communautaires auprès d'organisations cadres spécifiques. Les membres du groupe ont également identifié des Premières Nations avec lesquelles ils entretenaient déjà des relations, et qui seraient des participants communautaires potentiels. En définitive, le groupe de travail a identifié environ 185 communautés et organisations, et mené 47 entrevues.

Protocoles de mobilisation

Le groupe de travail reconnaît que la manière dont les organisations du patrimoine ont tenté traditionnellement d'approcher les communautés autochtones a eu des incidences négatives sur de nombreuses communautés autochtones. Pour veiller à ce que les entrevues de sensibilisation soient menées de manière respectueuse et éthique, le groupe de travail a rédigé un protocole préliminaire pour les entrevues, afin de proposer l'utilisation de méthodes éthiques pour favoriser le dialogue et l'établissement de relations avec les communautés autochtones. Le protocole repose sur la reconnaissance que le savoir intellectuel, ancestral et inhérent, ainsi que les droits de propriété culturelle des peuples et des communautés autochtones doivent être respectés à toutes les étapes de la mobilisation.

Respect et reconnaissance

Les membres du groupe de travail ont mené les entrevues en gardant à l'esprit que les peuples autochtones sont seuls responsables de déterminer ce qui constitue du savoir ancestral, inhérent ou culturel, ainsi que de l'information confidentielle dans leur communauté. Avant de communiquer avec des représentants communautaires, les membres du groupe de travail se sont engagés à connaître et respecter les codes d'éthique ainsi que les coutumes locales, pratiques culturelles et pratiques de dialogue de la communauté avec laquelle ils échangeaient. Si, par exemple, une communauté avait des restrictions au sujet du savoir pouvant être enregistré ou partagé, cette restriction a été respectée. Si de tels codes et pratiques éthiques

n'existaient pas pour l'établissement de relations respectueuses, les membres ont exploré les options suivantes :

1. Explorer la possibilité qu'une communauté possède son propre conseil de gouvernance traditionnel et un conseil élu [*Loi sur les Indiens*]. Ces entités peuvent avoir des rôles différents, voire des rôles qui se chevauchent.
2. Déterminer si la communauté dispose d'un coordonnateur/service de consultation, comme option privilégiée pour amorcer le dialogue.
3. Déterminer si la communauté dispose de ses propres protocoles de consultation.

Nous avons également obtenu des conseils communautaires pour cibler les personnes les plus appropriées pour mener les entrevues de sensibilisation.

Approches participatives et collaboratives

Le processus de sensibilisation était guidé par une approche participative et collaborative axée sur l'établissement et le maintien de relations respectueuses entre le membre du groupe de travail et le participant en question. Le dialogue, l'écoute active et la coopération sont essentiels pour établir des relations mutuellement bénéfiques. Les membres du groupe de travail étaient résolus à adopter un processus de mobilisation favorisant un échange franc d'information et des discussions bilatérales continues. Les membres du groupe de travail ont également permis à chaque représentant de la communauté de préciser le niveau d'intervention, non seulement dans le contexte du processus de sensibilisation de quatre mois ou l'ensemble du projet de trois ans, mais au-delà même du mandat du groupe de travail. Les membres du groupe de travail ont reconnu que le dialogue et le processus d'établissement de relations ne se terminent pas lorsque le travail du groupe de travail prend fin. Les membres du groupe de travail ont plutôt adopté leur mandat en reconnaissant que le processus de mobilisation représentait plutôt le début d'occasions futures de dialogue plus collégial et de collaboration.

Stratégie de communication

Il a été déterminé que le meilleur mécanisme de sensibilisation était les entretiens en face à face. Mais lorsqu'il était impossible de le faire en raison de la distance, la communication a été établie par téléphone, courriel, Facebook, Skype ou par la poste, selon la préférence du participant. Avant d'entamer les communications, les membres du groupe de travail ont précisé au représentant de la communauté que la participation était tout à fait volontaire et qu'il pouvait y mettre fin en tout temps. Le participant a ensuite eu la possibilité de fournir un consentement verbal. Si le consentement a été obtenu, la discussion s'est poursuivie, selon un guide d'entrevue assorti de questions ouvertes. À l'issue de la discussion, l'intervieweur a anonymisé et résumé l'entrevue. Ce résumé et les notes de la réunion de l'intervieweur ont été acheminés au participant pour qu'il puisse les valider. Si le participant ne désirait pas conserver les notes, elles ont été détruites quatre mois après l'élaboration du cadre de réconciliation. La version finale du rapport et le cadre de réconciliation seront remis à tous les participants, à la fin du projet.

II. Thèmes

Après le processus d'entrevues et la finalisation des résumés, les membres du groupe de travail ont analysé les résumés et dégagé plusieurs thèmes communs. Tous ces thèmes exposent les divers défis auxquels se heurtent les communautés pour bâtir et maintenir la capacité dans les archives communautaires, et identifient les nombreux obstacles empêchant les clients autochtones à accéder aux archives les concernant qui sont conservées dans les institutions d'archives du Canada. De manière générale, les entrevues ont démontré qu'il était nécessaire de reconceptualiser les politiques et pratiques archivistiques afin de mieux répondre aux besoins des archives autochtones, professionnels du patrimoine, chercheurs, étudiants, communautés et autres intervenants autochtones.

- ***Les archives sont des institutions coloniales***

« Lorsque des institutions non autochtones conservent des documents concernant les Autochtones, qui décide comment ils seront gérés, surtout si les lois et protocoles autochtones sont en conflit avec des lois et protocoles occidentaux? ¹ »

Les entrevues ont révélé que les participants continuent toujours de percevoir la structure et les pratiques des archives comme étant coloniales. Les clients autochtones ne s'identifient non seulement pas au personnel des archives qui appuie leurs recherches, mais ils perçoivent les archives canadiennes comme étant des endroits où ils doivent garder le silence et doivent respecter la filière hiérarchique en place. Un participant a décrit comment cela est diamétralement opposé aux lieux communautaires culturels autochtones, où les échanges sont courants et les enfants sont libres d'être des enfants. Dans les cultures autochtones, « les vérités sont dites à haute voix » (traduction), mais la structure des archives canadiennes ne s'y prête pas. Bien que plusieurs participants aient réaffirmé leur croyance que les archives du Canada ne reconnaissent ni ne valorisent ces différences culturelles dans la structure et la prestation de leurs services, d'autres participants estiment que la notion « d'autochtoniser » les archives devrait être abandonnée. Par exemple, bien que certaines institutions du Nord tentent d'intégrer l'Inuit qaujimaqatungit (savoir inuit traditionnel) dans leurs processus de gouvernance, des obstacles structurels continuent de surgir parce que les processus reposent sur des modèles et traditions euro-occidentaux.

Les participants se méfient généralement des pratiques gouvernementales concernant la tenue de documents. De nombreux participants estiment que les archives sont contrôlées beaucoup trop étroitement par les gouvernements du Canada, et que les archives et archivistes non autochtones agissent à tort comme gardiens du patrimoine culturel autochtone. On croit cependant qu'un sentiment de confiance pourrait être rétabli entre les communautés autochtones et la communauté archivistique canadienne, si les institutions d'archives modifiaient leur position suivant laquelle les archives concernant les Autochtones leur appartiennent en faveur d'une position où elles sont plutôt les conservateurs de ces documents au nom de la communauté autochtone à laquelle ils appartiennent. Les participants conviennent que la communauté archivistique du Canada doit militer en faveur du contrôle des archives par les Autochtones, en repensant les types de documents que les centres d'archives ont le droit d'acquérir et comment les questions de droits d'auteur ont une incidence sur la propriété de ces documents par la communauté.

¹ Les citations du présent rapport proviennent de résumés d'entrevues menées par les membres du groupe de travail. Les entrevues ayant été résumées plutôt que transcrites, ces citations peuvent être paraphrasées plutôt qu'être attribuables directement aux participants.

- ***Principes et pratiques archivistiques (non autochtones, autochtones et recoupements)***

« Nous désirons nous fier à notre propre nation pour tout ce qui touche à notre patrimoine. [Nous] souhaiterions avoir un dépôt sûr où les familles se sentiraient à l'aise de déposer leurs documents familiaux. Mais il faut restreindre l'accès, pour faire en sorte que les gens n'aient pas accès à de l'information qui ne les concerne pas. »

- ***Propriété et rapatriement***

La nécessité de reconceptualiser la propriété des archives concernant les Autochtones a été soulevé à maintes reprises. Plusieurs participants ont avancé que les archives du Canada sont des institutions qui retirent le patrimoine documentaire des communautés autochtones sans réciproquer. Pour commencer à aborder cette question, ils ont incité les archives à identifier de manière proactive les documents de leurs collections concernant les Autochtones, et de s'adresser aux communautés en question pour faciliter une certaine forme de rapatriement. Bien que le rapatriement des documents originaux soit souhaitable, certains participants ont mentionné qu'un rapatriement numérique pourrait être préférable si les conditions environnementales actuelles des archives ou de l'entrepôt ne répondent pas aux normes de préservation souhaitées par la communauté. Dans de tels cas, on a proposé la création d'un cercle de gouvernance constitué de membres de la communauté et du personnel des archives pour cogérer les documents identifiés. Quelle que soit la méthode de rapatriement retenue, les participants ont souligné que les conditions dans lesquelles le processus est mené doivent être définies par la communauté plutôt que par l'institution d'archives.

Les participants ont aussi mentionné qu'il était nécessaire d'intégrer les concepts culturels du droit d'auteur dans la tutelle des documents. Ils ont également mentionné qu'on ne demandait pas ni n'obtenait toujours le consentement du créateur d'un document et que les archives devraient dénoncer de telles activités de recherche et de documentation qui sont contraires à l'éthique. Les participants ont partagé des exemples d'activités de rapatriement en cours et ont aussi mentionné des instances où les donateurs préfèrent offrir des documents archivistiques aux communautés concernées. Malgré ces initiatives, un participant a indiqué que les notions de propriété et de rapatriement sont utilisées de manières très différentes, et qu'il est difficile d'en comprendre la signification et l'application dans les divers contextes.

- ***Protocoles culturels, restrictions en matière de gouvernance et réglementation***

Cette discussion sur la propriété et le rapatriement démontre l'importance que les principes et la pratique archivistiques doivent porter aux besoins, perspectives, lois et protocoles spécifiques des communautés autochtones. Les participants responsables d'archives autochtones ont précisé que bien que les normes archivistiques puissent parfois être utiles pour la gestion des collections, elles ne peuvent être entièrement mises en place car certaines normes, notamment celles portant sur la préservation de certains documents et leur accès, ne peuvent être adaptées aux besoins des communautés autochtones et ne concordent pas avec les restrictions de gouvernance et les protocoles culturels. Ils se préoccupent aussi du fait que les institutions possédant des archives autochtones ne consultent pas les communautés autochtones concernées et ne respectent pas leurs restrictions en matière d'accès et de préservation.

Les participants ont également mentionné la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)* ainsi que la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour démontrer comment les lois relatives aux archives ne cadrent pas avec les besoins et les intérêts spécifiques des communautés autochtones, ni ne respectent le droit de propriété des Autochtones à l'égard de leur patrimoine documentaire. Ils ont décrit comment les documents obtenus en vertu des lois

provinciales et fédérales sur l'accès et la protection des renseignements personnels sont souvent assortis de restrictions, ce qui restreint l'accès intégral d'un chercheur autochtone à l'information concernant leur communauté. De plus, du point de vue d'une Première Nation, les décisions relatives à l'accès et à la gestion de certaines informations sont souvent prises au niveau d'un conseil de bande. Lorsque la collecte d'information a été faite en vertu d'une résolution d'un conseil de bande à des fins spécifiques et que l'information est conservée par les archives d'un conseil de bande, l'accès est restreint.

- ***Gestion des documents***

Les participants ont également mentionné que la gestion des documents représentait un besoin archivistique critique dans la plupart des communautés autochtones autonomes. Ce point souligne le croisement existant entre la préservation du patrimoine culturel et la tenue des documents. Un participant a d'ailleurs mentionné que « la méthode occidentale de séparation de ces deux professions ne convient pas particulièrement aux besoins et perspectives autochtones. » Dans l'administration d'une Nation, on a expliqué qu'une perspective culturelle est essentielle pour les contextes d'affaires, parce qu'un volet permet de comprendre l'autre. Il s'ensuit que les documents commerciaux et culturels sont souvent interreliés, c'est pourquoi les normes archivistiques et de tenue de documents appliquées dans les communautés autochtones doivent reconnaître la complexité de ces documents. Le personnel qui travaille dans les archives autochtones doit donc maintenir un équilibre entre la mobilisation de la bureaucratie, la sensibilité culturelle et l'intégration des principes et pratiques archivistiques dans leur travail. Les participants se préoccupent du fait que la communauté archivistique canadienne n'a pas su fournir d'aide ou de conseils au sujet des questions touchant le recoupement de ces processus.

- ***Obstacles à la pratique professionnelle***

« C'est bien que l'on s'intéresse à intégrer les perspectives autochtones dans la profession, mais il n'existe toujours pas de financement soutenu pour le faire. Il semblerait que la plupart des personnes (autochtones et non autochtones) qui font ce genre de travail, le font sur le coin de leur bureau. Ce qui me préoccupe est que les gens peuvent s'épuiser, professionnellement et personnellement, et qu'advierait-il alors des projets, relations, activités en cours? »

- ***Répartition soutenue et équitable du financement***

Les participants ont fréquemment soulevé les défis que doivent affronter les communautés autochtones en regard de l'acquisition de connaissances, de pratiques, d'infrastructure et de personnel compétent pour le maintien d'un programme de gestion d'archives ou de documents. Un obstacle important vise l'attribution insuffisante et inéquitable du financement gouvernemental pour répondre aux besoins archivistiques spécifiques des communautés autochtones. Les participants ont expliqué que, pour les archives autochtones, le processus de financement vient grever des ressources limitées et la nécessité de livrer concurrence à d'autres communautés autochtones pour du financement est problématique. La plupart des subventions gouvernementales exigent aussi que les résultats d'un projet soient accessibles en ligne, mais un tel accès public n'est pas toujours possible en raison de restrictions de gouvernance locales ou de protocoles culturels. Les archives communautaires qui élaborent leurs propres normes et pratiques peuvent rarement obtenir un financement. De plus, la plupart des subventions gouvernementales sont basées sur des projets, ce qui fait que la durabilité du projet présente un défi continu. Comme exemple, un participant a décrit les efforts déployés par certaines grandes institutions afin d'embaucher des archivistes autochtones, afin de contribuer à la préservation de la langue « comme investissement minimal ». Pour que le financement soit efficace, il a été mentionné que le projet devait soutenir le renforcement des capacités à l'échelle de la communauté et être mis à la disposition de toutes les communautés autochtones.

- ***Priorités communautaires***

L'absence de financement durable pour le maintien des archives communautaires a été soulevé à maintes reprises. Les participants ont expliqué que dans des communautés autochtones autonomes, les archives relèvent souvent du service de gouvernance, qui détermine la manière dont le financement administratif est attribué. Dans de tels cas, bien que des fonds puissent être réservés au travail archivistique, cela ne semble pas être prioritaire. Comme le signalait d'ailleurs un participant, « le patrimoine culturel est parfois relégué au second plan en faveur d'autres enjeux importants des communautés autochtones. » En général, les participants ont mentionné que les archives ne semblent pas très importantes pour les membres des communautés. Les archives sont plutôt perçues comme étant un type d'entrepôt, que quelques personnes seulement utilisent pour effectuer des recherches dans le cadre d'études universitaires. Un participant a aussi soulevé le conflit fondamental existant entre la pratique archivistique et les façons autochtones de préserver les histoires et de partager le savoir culturel : « Comment les archives peuvent-elles continuer à aider une société traditionnellement orale à maintenir son patrimoine intangible, lorsqu'elles semblent plus préoccupées par le maintien de la documentation tangible d'une société? » Un autre participant a renchéri en disant que « nous ne faisons pas de collecte, de classement, de tri et d'étiquetage. »

- ***Capacités communautaires***

Lorsque du financement est attribué aux travaux archivistiques, les participants ont soulevé les défis additionnels que présentent la formation et le maintien en poste du personnel, tout particulièrement dans les régions éloignées et rurales. Les personnes qualifiées migrent souvent vers les centres urbains qui offrent plus de perspectives d'emploi, ce qui se répercute sur le maintien à long terme des archives communautaires et la préservation du savoir institutionnel. De plus, le personnel existant des archives est souvent débordé et appelé « à porter plusieurs chapeaux ». Les demandes du service de gouvernance ont tendance à être priorisées, si bien que le personnel a peu de temps à mettre en place les pratiques archivistiques. Ces défis se multiplient avec chaque changement de gouvernement, le personnel se trouvant constamment « en mode de rattrapage ». Les coûts élevés de l'établissement et du maintien des infrastructures physiques et numériques requises pour la préservation des archives représentent aussi un défi commun. Les participants ont indiqué que cet état de chose illustre bien le cloisonnement entre les archivistes et les responsables de la technologie de l'information. Bien qu'il y ait une tendance vers la numérisation des archives, les participants ont précisé que de nombreuses archives communautaires n'ont pas de programme de préservation numérique ou la capacité technologique pour assurer la gestion à long terme de documents numérisés.

- ***Obstacles à l'accès aux archives – perspective des clients***

« Les [archives] ont bien réussi à assurer une protection permanente des fonds, mais non pas pour l'accès permanent, et privilégient la préservation plutôt que ce qui peut être glané dans les fonds. Il n'y a pas de transparence, parce que les collections sont mal décrites et sous-documentées, et parce qu'on met davantage d'accent sur les processus archivistiques que sur ce qui est utile pour l'utilisateur. »

- ***Restrictions d'accès***

Étant donné que la plupart des archives concernant les Autochtones sont conservées dans des institutions d'archives au Canada, on a souvent mentionné les obstacles auxquels se heurtent les chercheurs autochtones pour accéder à ces documents. Bien que tous les participants aient demandé l'accès à toutes les archives concernant leurs communautés, ils ont mentionné que l'accès à de l'information pertinente est souvent restreint en raison de conditions imposées par les donateurs ou des lois sur la protection des

renseignements personnels. Ces politiques varient aussi d'une institution d'archive à l'autre, ce qui présente des difficultés pour les chercheurs. Un participant a mentionné que ce manque de transparence a suscité un déséquilibre apparent de pouvoir, où différents niveaux d'accès sont consentis aux chercheurs autochtones et aux chercheurs gouvernementaux menant des recherches juridiques. Les politiques de reproduction exigeant des frais pour qu'un chercheur puisse accéder à son propre patrimoine documentaire et l'obtenir, ont été décrites comme « un obstacle injuste [qui] perpétue la marginalisation. »

- ***Emplacements multiples et inconnus***

Le manque de clarté quant aux points de contact pour les divers documents représente également un défi de taille, surtout dans les grandes institutions dont les succursales se trouvent en plusieurs endroits. Les participants ont mentionné qu'ils avaient souvent envoyé des demandes à un service, qui les avait acheminées ailleurs et avec comme résultat qu'ils avaient dû recommencer le processus. Un participant a proposé qu'il serait utile de recevoir des avis de la part des archives lorsqu'elles ont acquis de nouveaux documents, car « il faut passer beaucoup de temps à examiner les archives pour déterminer si de nouveaux documents pertinents ont été acquis. » Ces défis s'intensifient puisque des documents pertinents sont souvent conservés dans plusieurs archives. Plusieurs participants ont mentionné que les archives devraient être mieux coordonnées afin de pouvoir déterminer où sont conservées toutes les archives concernant les Autochtones et qu'on devrait créer un dispositif centralisé pour y accéder. Il serait non seulement plus facile pour les chercheurs autochtones de trouver ces documents et d'y accéder, mais cela faciliterait aussi le processus de rapatriement.

- ***Méthodes de recherche archivistique et soutien***

Les participants ont également qualifié les aptitudes techniques spécifiques requises pour effectuer des recherches archivistiques comme étant « mal comprises par le grand public », d'après les pratiques de tenue de documents euro-occidentales, et « qu'elles étaient passablement intimidantes pour les membres des communautés et même les chercheurs autochtones d'expérience. » La terminologie et les processus utilisés en archivistique ne sont pas conviviaux et il peut être difficile de présenter une demande de référence, parce qu'on comprend mal le type d'information demandée. Malgré tout, les participants désirent obtenir une formation et de l'aide pour effectuer des recherches archivistiques, ce qui n'est pas toujours disponible, surtout dans les grandes institutions. La disponibilité limitée de personnel et les heures d'ouverture restreignent aussi comment et quand les chercheurs autochtones peuvent accéder aux documents. Certains participants ont également fait allusion à la « nature peu accommodante » des archivistes et aux « mauvaises » relations ou manque de relations existant entre les chercheurs et les archivistes. Ils ont partagé leurs expériences d'interaction avec des archivistes qui ont refusé d'aider, les ont transférés d'un service à un autre, ou qui ont tout simplement ignoré leurs demandes. Parmi les pratiques décourageant l'accès, ils ont souligné la nécessité de fixer des rendez-vous, les heures restreintes, l'utilisation d'un type particulier de crayon et les délais liés à l'accès aux documents.

- ***Distance et technologie***

Les participants ont mentionné que les grandes archives au Canada se trouvent généralement dans des centres urbains et le sud du pays, ce qui signifie que les déplacements sur de longues distances et les frais correspondants font partie intégrante de la recherche archivistique de la plupart des chercheurs autochtones. Bien que les participants aient fréquemment souligné que la numérisation représente certes un moyen approprié de favoriser l'accès à l'information pertinente conservée dans différentes institutions, certains d'entre eux ont soulevé que de nombreuses communautés, surtout celles du Grand Nord et de

régions éloignées, n'ont pas un accès fiable aux services Internet haute vitesse requis pour accéder aux documents numérisés. Ils ont également mentionné qu'il est généralement difficile pour l'utilisateur moyen d'explorer les systèmes archivistiques en ligne et, plus important encore, « qu'ils ne sont pas axés sur les communautés en termes de langage et de culture. » Et pourtant, les archivistes n'ont pu offrir de services de référence et de recherche à distance qui sont adéquats. L'absence de ce genre de soutien à distance ignore l'importance de la recherche à distance pour les chercheurs autochtones. Les participants ont expliqué que la recherche à distance préliminaire et l'adoption d'une résolution du conseil de bande (RCB) sont nécessaires pour justifier les frais de déplacement d'une visite en personne aux archives. Toutefois, la recherche préliminaire des bases de données archivistiques que les participants ont souvent qualifiée comme étant incomplète, inexacte ou inadéquate, est fréquemment insuffisante en portée et contenu afin de fournir assez d'information à cette fin.

- ***Les archives comme espace (élitiste)***

Les archives ont aussi été décrites comme étant foncièrement des obstacles. Bien qu'elles visent à protéger des documents et non à éloigner les gens, on a mentionné que ce n'est pas toujours l'expérience qu'en ont les chercheurs autochtones. Les archives ne sont pas généralement perçues comme un endroit sécuritaire et accueillant. Les participants ont qualifié l'aménagement physique des archives comme étant « redoutable, antipathique et intimidant. » Ils ont dit que les affiches n'étaient pas très claires et le service d'enregistrement était « trop bureaucratique » : l'enregistrement et un contrôle de sécurité en un endroit avant de pouvoir aller ailleurs pour accéder aux documents ou obtenir de l'aide à la recherche. Un participant a aussi expliqué que « de nombreuses archives ou organisations [qui] conservent des archives concernant les Autochtones se trouvent dans des locaux institutionnels formels qui, pour les Autochtones, peuvent être inconfortables ou être associés à des expériences négatives. Par exemple, le musée municipal héberge un centre d'archives. Mais l'immeuble où se trouve le musée hébergeait auparavant le bureau de l'agent des Indiens et beaucoup de gens ne se sentent pas à l'aise à cet endroit. » Un autre participant a ajouté que les archives universitaires sont particulièrement problématiques, et représentent un « double-obstacle » pour les chercheurs autochtones, non seulement parce qu'on perçoit les archives comme étant peu réceptives aux clients autochtones, mais on perçoit les universités comme des institutions réservées à une élite.

- ***Classement et description archivistiques***

« Il est essentiel de créer des titres et des descriptions respectueux sur le plan culturel. Si on ne peut le faire en raison de politiques et de procédures existantes, il faut les changer. Nulle pratique ou politique n'est plus importante que de modifier des pratiques qui sont dommageables aux personnes. Cela s'applique non seulement aux nations autochtones, mais à tous ceux et celles qui ont dû subir le joug du colonialisme. »

- ***Descriptions incomplètes et offensantes***

L'utilisation de titres et de descriptions inappropriés a souvent été soulevée non seulement comme obstacle à l'accès, mais aussi comme pratique qui continue de nuire aux peuples autochtones et de les marginaliser. Les participants ont décrit comment la plupart des descriptions archivistiques actuelles contiennent des détails inexacts, ainsi qu'une portée et un contenu superficiels, utilisent du jargon technique et des systèmes de numérotation nébuleux, manquent d'information clé, ou encore emploient de la terminologie offensante et désuète. Cela empêche non seulement les chercheurs autochtones d'accéder à des archives, mais comme le disait un participant, cela reflète un échec de la part des archives de soutenir la « reconstitution du patrimoine [autochtone]. »

Les participants conviennent que des membres représentatifs de la communauté devraient intervenir dans l'élaboration et la validation des descriptions. Ils ont non seulement proposé d'impliquer directement les membres des communautés dans les processus de description, mais aussi de fournir un mécanisme clair permettant aux chercheurs autochtones de soumettre des corrections ou des ajouts lorsqu'ils l'estiment nécessaire. Toutefois, bien que le langage potentiellement offensant utilisé à l'origine par le créateur ne devrait pas figurer de manière proéminente dans les descriptions, les participants estiment qu'il ne devrait être écarté d'emblée. Ils ont proposé que les archivistes trouvent plutôt des moyens de contextualiser le langage problématique, en ajoutant par exemple un addendum ou une autre façon respectueuse sur le plan culturel afin d'atténuer les préjudices potentiels. Bien que l'on s'entende pour dire que la terminologie employée dans les descriptions archivistiques doit être actualisée et adaptée, il est tout aussi important de préserver les descriptions originales afin de reconnaître l'évolution. Une personne a mentionné que le « droit de savoir » intégré dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) s'entend aussi du « doit de savoir les choses difficiles. »

- ***Taxonomies et langues autochtones***

Les participants ont mentionné que les descriptions archivistiques sont non seulement inexactes, désuètes ou incomplètes, mais que les taxonomies archivistiques courantes ne reflètent pas non plus les perspectives autochtones ni la manière dont les chercheurs autochtones peuvent utiliser les archives. Par exemple, une personne a fait observer que les archives ne présentent pas fidèlement la diversité des peuples autochtones dans le classement et la description des collections. Les participants ont en effet souligné que, par exemple, l'utilisation du mot « autochtone » peut être problématique, car il masque les diverses identités et besoins spécifiques des différentes communautés autochtones. Ce manque de spécificité dans les titres et les descriptions des documents d'archives fait en sorte que les clients éprouvent de la difficulté à trouver des renseignements spécifiques au patrimoine et à la culture de leurs communautés.

Un autre participant a souligné que les index liés à la navigation des microfilms du groupe RG10 ne sont pas suffisamment détaillés pour que les chercheurs puissent trouver ce qu'ils cherchent. Cela signifie donc que les archives doivent mieux comprendre les besoins spécifiques des clients autochtones qui consultent les archives pour effectuer des recherches sur des revendications spécifiques et des revendications territoriales, et d'autres sujets tels que la généalogie, la langue et la gouvernance. Les participants ont indiqué qu'il était nécessaire de créer des taxonomies autochtones pour faciliter les recherches. Cela pourrait vouloir dire qu'il faut classer les documents par noms afin de faciliter les recherches liées à un membre particulier de la famille ou encore d'après les territoires (c.-à-d. région visée par un traité) afin de soutenir les recherches en matière de revendications. Ils ont également proposé que les documents soient indexés et catalogués en langues autochtones, ce qui pourrait demander la création d'un logiciel de base de données pouvant accepter le catalogage multilingue.

- ***Instruments de recherche***

Ce qui peut se révéler utile ou « acceptable » pour la plupart des chercheurs, ne l'est pas toujours pour les chercheurs autochtones. Cela est apparent non seulement dans les pratiques de classement et de description archivistiques, mais aussi dans les instruments de recherche qui ne peuvent identifier les besoins, priorités et langues des communautés autochtones représentées dans les collections des archives. Pour résoudre ce problème, les participants ont encouragé les archives à élaborer des guides de recherche, feuilles de route, aide-mémoire d'une page et autres instruments de recherche portant sur des sujets d'importance pour eux et qui répondent à leurs besoins. Un participant a proposé que des outils virtuels et matériels soient créés pour que les chercheurs autochtones puissent les utiliser pour trouver de la

documentation concernant leur région. Ils ont également suggéré de simplifier le langage des documents, et d'expliquer les symboles et abréviations utilisés pour que les clients saisissent bien le type de renseignements que contiennent les collections archivistiques.

- **Services de référence**

« Les archivistes doivent comprendre que les droits autochtones s'apparentent à des droits moraux. »

- **Sensibilisation culturelle**

Les obstacles à l'accès identifiés démontrent la nécessité, pour les archivistes, de mieux comprendre les perspectives autochtones et de créer un environnement plus bienveillant pour les clients autochtones, surtout lorsqu'ils offrent des services de référence et un soutien à la recherche. Les participants ont soulevé fréquemment les attitudes racistes, l'ignorance et le manque général de sensibilité des archivistes de référence. Sans une compréhension approfondie des contextes historique et culturel des documents autochtones de leurs collections, les archivistes de référence peuvent développer des préjugés et risquer d'offenser leurs clients autochtones. Comme le faisait remarquer un participant, « de simples questions de référence peuvent déclencher de plus grandes questions sociopolitiques ou émotionnelles. »

Plusieurs participants ont fait valoir le mérite de désigner un archiviste spécialisé en la matière ou un « agent de liaison pour les archives autochtones » avec lequel un chercheur peut établir des relations continues. Cet archiviste est décrit comme étant une personne versée dans la recherche autochtone et qui connaît suffisamment bien les collections afin de pouvoir identifier les types de documents que les chercheurs autochtones trouveront utiles. Cet archiviste connaît la structure très complexe des documents gouvernementaux et possède la formation voulue pour mener des entrevues de référence respectueuses. Il doit non seulement maîtriser les contextes historique, juridique et culturel des documents des collections, mais il doit aussi être à l'affût des événements d'actualité touchant les communautés autochtones. Comme le mentionnait un participant, « les archivistes ont tendance à mettre l'accent sur le passé. C'est pourquoi ils ne peuvent comprendre *pourquoi* les chercheurs les consultent. Ils doivent connaître tous les enjeux actuels afin de pouvoir poser les bonnes questions. »

- **Travail d'interprétation**

Un autre participant a souligné l'importance du travail d'interprétation. On estime que les entrevues de référence ne vont pas assez loin, parce que « l'éthique fautive du respect de la vie privée entrave le travail » ou « qu'il existe une fausse aspiration à l'objectivité. » Mais pour de nombreux chercheurs autochtones, l'accès aux documents ne représente qu'une partie du casse-tête. Le participant a précisé qu'une des grandes barrières aux recherches est d'identifier et d'interpréter le contexte de création. Cet élément d'information est important, parce que ce n'est que lorsque la vision du monde du créateur est comprise, que l'on peut cerner les connotations coloniales de la création. Le chercheur peut alors « lire » le texte et interpréter le contenu dans le contexte des histoires orales de la communauté. Les archivistes de référence peuvent ainsi faciliter le processus de recherche en enseignant aux chercheurs inexpérimentés comment évaluer la subjectivité inhérente du créateur et le contexte sociopolitique de la création des documents. Plusieurs participants ont soulevé le besoin pour les archivistes de posséder des connaissances approfondies afin de pouvoir renseigner les chercheurs au sujet de tels préjugés, silences ou omissions trouvés dans les documents, et de les aider à repérer d'autres documents susceptibles de fournir du contexte pour guider l'interprétation.

- ***Engagement et éducation requis – perspective des clients***

« Les relations les plus positives que nous avons eues avec des archives académiques ou religieuses ont été celles qui ont fourni du financement et un soutien pour notre travail. Elles partagent non seulement des recherches, mais elles sont aussi engagées activement dans le travail qui aide la communauté. »

- ***Méthodes proactives et collaboratives à l'engagement***

Afin de pouvoir aborder les questions et défis soulevés dans les entrevues, les participants ont souligné qu'il importait d'adopter des méthodes proactives et collaboratives à l'engagement. Étant donné que les communautés autochtones ne savent pas toujours où se trouvent les documents archivistiques les concernant, il importe donc que les archives soient proactives et informent les communautés représentées dans leurs collections. Un participant est d'avis que « cela contribuerait à poursuivre le dialogue sur les protocoles d'accès, les politiques de gestion de collections et les processus de rapatriement appropriés sur le plan culturel, ainsi qu'à établir des relations respectueuses, » à établir des cercles consultatifs autochtones, et à élaborer des approches collaboratives aux archives communautaires. Un autre participant a recommandé qu'un tel cercle consultatif ne soit pas strictement constitué des Aînés/Sages d'une communauté, « parce que les Aînés/Sages ne sont pas une ressource d'information excédentaire et ils sont souvent débordés de travail. » On a plutôt proposé qu'il soit constitué de « membres intéressés de la communauté d'âges et d'expériences divers, » ce qui permettrait « aux membres plus âgés du cercle d'enseigner d'importants protocoles culturels et valeurs aux membres plus jeunes, d'initier les jeunes de la communauté à la profession archivistique et d'encourager le perfectionnement professionnel et des études plus poussées. »

- ***Archivage actif***

Les participants ont aussi mentionné que lorsqu'on tente de mobiliser les communautés autochtones au sujet de leurs besoins archivistiques, il faut aller au-delà de la préservation du patrimoine documentaire existant. Il faut plutôt faire de « l'archivage actif », ceci pouvant faire intervenir des activités telles que l'organisation d'ateliers de formation en recherche pour les chercheurs autochtones, fournir des conseils aux communautés qui désirent créer leurs propres archives, et soutenir les gardiens de la mémoire culturelle autochtones pour enregistrer les histoires orales, traduire les documents existants et participer aux processus de description. Et étant donné que les besoins des communautés autochtones ne sont pas tous identiques, ces types de modèles d'archivage communautaire devront peut-être varier car un seul modèle ne conviendrait pas forcément à toutes les communautés autochtones.

Par ailleurs, les participants ont mentionné qu'une approche collaborative à l'archivage communautaire comprendrait des ententes de partage de données guidant la gestion de documents concernant les Autochtones détenus par des archives non autochtones. De cette manière, lorsque des chercheurs n'appartenant pas à la communauté consultent les documents de la communauté, surtout en présence d'une publication, la communauté est au courant et le chercheur peut alors demander directement à la communauté l'autorisation d'utiliser l'information. Un tel protocole affirmerait que les documents appartiennent à la communauté, lui donnerait l'occasion de déterminer tout préjudice potentiel que pourrait occasionner la publication de l'information, et veillerait à ce que l'information recueillie soit partagée avec la communauté.

- ***Établissement de relations et communication***

Les méthodes collaboratives décrites précédemment visent à rétablir la confiance et des relations respectueuses entre les communautés autochtones et les archives. Les participants ont affirmé qu'il était

nécessaire pour la communauté archivistique canadienne de se faire le défenseur des droits et de mettre en place des mécanismes pour que les communautés puissent faire connaître leurs propres histoires et prendre leurs propres décisions au sujet de la préservation de leur patrimoine culturel. Ils ont avancé que cela implique l'écoute active et qu'il faut répondre aux besoins, idées, préoccupations et demandes spécifiques de leurs partenaires autochtones, tout en reconnaissant que l'objectif ultime d'une approche collaborative est d'inverser la dépendance d'une communauté sur des institutions non autochtones pour leurs besoins archivistiques.

Les participants ont formulé une mise en garde pour les dialogues avec des représentants des communautés : le ton des communications est d'importance capitale. Un participant a décrit comment les communications avec les peuples autochtones sont souvent « trop cérémonieuses ou sous-estiment la sophistication ». Lorsqu'ils s'entretiennent avec des Aînés/Sages et des gardiens de la mémoire culturelle, les archivistes doivent prendre le temps de comprendre leurs styles de communication, y compris la structure non linéaire des contes. Les participants ont aussi mentionné qu'il était important pour les « archivistes-intervenants » de comprendre les liens de parenté et les dynamiques d'une communauté, afin de se préparer aux défis ou tensions potentiels durant le processus de mobilisation. De plus, les taux élevés de roulement de personnel ou le nombre limité d'employés en raison de sources instables de financement peuvent se répercuter sur la mobilisation soutenue avec une communauté. Il est donc particulièrement important de mettre en place des méthodes de communication et des relations qui sauront atténuer toutes pertes potentielles de liens. Un participant a recommandé aux archives « de continuer à se présenter » et à démontrer un engagement à bâtir des relations à long terme dépassant le cadre d'un seul projet.

- ***Obstacles à la sensibilisation et à l'éducation – perspective collégiale***

« L'éducation doit être plus évolutive et réalisable. Des ateliers pratiques pour les praticiens de la communauté sont plus utiles. Le fait de reconnaître que les archives ne doivent pas toujours être accréditées est important. Elles doivent se prêter aux besoins de la communauté, et elle n'a pas forcément besoin « d'archives. »

- ***Obstacles aux études en archivistique***

Les participants ont souligné que le petit nombre d'Autochtones dans le domaine de l'archivistique, tout particulièrement les postes de gestion, représente un défi général pour accroître l'accès et bâtir la capacité communautaire. À l'heure actuelle, très peu d'étudiants autochtones sont inscrits à des programmes d'études en archivistique. Plusieurs obstacles pratiques peuvent y contribuer, notamment la durée peu réaliste de la plupart des programmes d'études en archivistique et la distance, ainsi que l'absence de soutiens autochtones spécifiques pour les étudiants. Par ailleurs, comme il n'existe pratiquement pas d'archives communautaires dotées de ressources et d'installations, cela limite les perspectives d'emploi pour les diplômés qui peuvent désirer travailler dans leur propre communauté ou à proximité de celle-ci. Selon les participants, il pourrait exister des écarts dans les niveaux de scolarisation, ce qui pourrait justifier le petit nombre d'étudiants autochtones dans le domaine de l'archivistique. Ils ont expliqué que le nombre de diplômés d'écoles secondaires, de collèges et d'universités est plus faible dans les communautés autochtones, ce qui peut empêcher des étudiants potentiels de poursuivre une formation archivistique, ces programmes nécessitant des diplômes académiques formels pour s'y inscrire. Pour faciliter l'accès à ce genre d'opportunités, on a proposé d'offrir un plus grand nombre de cours d'introduction destinés aux personnes possédant de plus faibles niveaux de littératie ou de connaissances des pratiques archivistiques, ou qui ne sont pas à l'aise dans des milieux institutionnels. Comme le mentionnait un participant, « cet écart dans les connaissances et les compétences représente à coup sûr un obstacle inavoué à l'information

qu'aucune formation ne saura résoudre, à moins d'être identifié et intégré dans la pédagogie. » Ils ont aussi demandé si une maîtrise en archivistique (MA) était réellement nécessaire pour être archiviste.

- ***Modèles d'éducation***

Les participants ont également souligné que la non-représentation des Autochtones dans le domaine découle directement de l'association soutenue des archives avec le rôle traditionnel de contrôleur par des personnes et institutions non autochtones. Cette perspective se perpétue dans les programmes d'études en archivistique, qui ne fournissent pas d'opportunités d'apprentissage adéquates adaptées aux besoins archivistiques spécifiques des communautés autochtones et passent outre aux questions liées à la gestion d'archives concernant les Autochtones. Un participant autochtone a décrit son expérience d'un programme de maîtrise comme ayant un accent euro-occidental – on n'y mentionnait pas les protocoles culturels ni ne reconnaissait les contextes juridiques autochtones. On s'attendait plutôt à ce que les quelques étudiants autochtones inscrits au programme soient des experts du savoir autochtone et qu'ils enseignent les perspectives autochtones à leurs collègues. Cette absence d'opportunités d'apprentissage appropriées voulait dire que le participant a dû approfondir de lui-même son apprentissage sur la manière dont la théorie et la pratique archivistiques recourent les perspectives autochtones. Cette expérience confirme que le domaine de l'archivistique doit élaborer de nouveaux modèles d'éducation qui soutiennent les besoins d'apprentissage et aspirations professionnelles spécifiques des étudiants autochtones.

- ***Soutiens à la sensibilisation et à l'éducation – perspective collégiale***

« Dans le passé et aujourd'hui, les archives ont été créées par les pionniers et pour les pionniers, si bien que la perspective autochtone n'a pas été retenue. Les peuples autochtones peuvent utiliser les archives pour aider à éclairer leurs histoires. »

- ***Opportunités d'éducation et de formation***

Pour encourager les Autochtones à considérer une profession en archivistique, les participants ont suggéré de fournir des opportunités d'éducation et de formation portant sur les besoins archivistiques uniques des communautés autochtones. Ils ont recommandé d'accroître l'accès aux archives qui intéressent les communautés autochtones, d'exposer les jeunes Autochtones à ces documents au secondaire et au postsecondaire, de fournir des stages dans des archives autochtones, de créer des occasions de mentorat et d'élaborer des programmes d'histoire orale. De telles initiatives devraient également prendre en compte les défis que posent les coûts, la durée et l'emplacement pour de nombreux étudiants autochtones. Par exemple, les programmes sur place pourraient offrir des services de soutien aux étudiants qui s'éloignent de leurs communautés, notamment une aide au logement et pour la garde d'enfants. Un plus grand nombre d'opportunités de formation et de réseautage dans les régions, ainsi que des options à distance, pourraient aussi mieux soutenir les personnes qui vivent dans des régions éloignées ou qui doivent aussi travailler à temps plein.

De plus, les participants ont mentionné qu'il était important de trouver des moyens de soutenir les gardiens de la mémoire culturelle autochtone sans « les convertir tous en archivistes diplômés. » Un participant a proposé d'explorer les possibilités de transfert de savoir entre les archivistes, les Aînés/Sages et les jeunes. Cela pourrait être particulièrement utile dans le cadre de projets visant les noms autochtones et la préservation de la langue, par exemple, car les Aînés/Sages auraient l'occasion de partager leurs connaissances avec les jeunes, qui connaissent mieux la technologie. On a également proposé d'élaborer un manuel de gestion des archives et des documents autochtones ou une trousse d'outils afin de fournir aux professionnels du patrimoine autochtone de l'information sur la manière de créer des archives communautaires, des conseils sur les processus de numérisation, des ressources de perfectionnement ainsi

que des occasions de réseautage. Un participant soupçonne que le seul moyen de renforcer les capacités communautaires, serait de retenir les services d'un archiviste pour dispenser une formation pratique aux membres intéressés des communautés. Mais, on a également mentionné que dans le passé, il y avait eu des plaintes et des malentendus au sujet de l'embauche « d'étrangers », qui « offrent leur savoir-faire pour aider la communauté, mais le reprenne lorsqu'ils partent. »

- ***Réseaux professionnels et défense de droits***

On a proposé la mise sur pied de réseaux professionnels pour soutenir le renforcement de capacités et accroître la représentation autochtone dans le domaine de l'archivistique. Le développement d'une plateforme collaborative permettrait aux professionnels du patrimoine de travailler avec des archives concernant les Autochtones pour partager des connaissances sur la manière dont différentes communautés et archives ont abordé les questions de gestion de collections et surmonter des défis communs. Les participants ont ajouté que de tels réseaux seraient certes utiles, mais que les frais d'adhésion à des organisations d'archives et du patrimoine provinciales et nationales constituent un obstacle pour les nombreuses archives autochtones désireuses de participer. Pour ce faire, ils ont proposé de dispenser les professionnels du patrimoine autochtones de payer ces frais, d'aider les communautés autochtones à identifier et demander des subventions, et d'encourager l'élargissement des perspectives autochtones dans les publications archivistiques. Dans l'ensemble, les participants sont d'avis que la communauté archivistique canadienne devrait assumer un plus grand rôle de défense de droits afin d'aider les archives et les chercheurs autochtones à obtenir un soutien financier durable.

- ***Réorientation des priorités institutionnelles des organisations d'archives***

« On ne peut dissocier les besoins, perspectives, lois et protocoles des Premières Nations [des] activités, pratiques et théories archivistiques. »

- ***Réorientation des politiques et priorités***

Comme le démontrent les discussions, le thème sous-jacent des commentaires et recommandations des participants est la nécessité de réorienter les politiques archivistiques courantes afin de répondre aux besoins et priorités spécifiques des communautés autochtones représentées dans les collections archivistiques. Ils ont reconnu que certains des efforts sont un pas dans la bonne direction, mais ils sont souvent limités par des politiques et échéanciers institutionnels qui ne prennent pas en compte les perspectives et réalités des communautés autochtones. Selon les participants, pour qu'un changement puisse s'opérer, la communauté archivistique canadienne doit repenser le concept de propriété archivistique pour les documents concernant les Autochtones et travailler en concertation avec les communautés pour élaborer des politiques de rapatriement, d'accès, de classement et de description qui prennent en compte leurs besoins particuliers, protocoles culturels et manières de garder et de protéger le savoir. Cela laisse entendre que les archives doivent « se départir de la notion d'acquisition et investir davantage dans l'accessibilité et la conservation, » dans le but ultime de transférer les documents aux communautés. Pour ce faire, les participants ont préconisé une réorientation des priorités institutionnelles vers l'investissement dans la recherche communautaire et le renforcement des capacités communautaires pour faire en sorte que les communautés autochtones disposent des ressources nécessaires pour améliorer leurs infrastructures physiques et numériques, et former des personnes pour s'occuper des dépôts communautaires.

- ***Portefeuilles de sensibilisation***

L'établissement de relations réciproques et de partenariats collaboratifs avec les Aînés/Sages, gardiens de la mémoire culturelle et autres parties prenantes de la communauté représente un autre grand thème des réponses des participants. Malgré l'importance de ce travail, les participants ont souligné qu'à l'heure actuelle, « la coopération repose davantage sur les relations personnelles » plutôt que d'être dictée par des politiques archivistiques établies. Ce faisant, bien « qu'il existe divers comités et groupes de travail liés aux communautés autochtones et au travail de patrimoine, les personnes qui dirigent ces groupes ou y participent sont souvent débordées, car elles occupent aussi des emplois à temps plein exigeants. » Les participants ont convenu qu'il faut élaborer des politiques afin de pouvoir consacrer du temps et des ressources au travail de sensibilisation avec les communautés autochtones. Un participant a donné comme exemple le modèle de l'archiviste itinérant du Yukon Council of Archives. Il s'agit d'un programme subventionné en vertu duquel un archiviste communautaire se rend dans les communautés autochtones afin d'établir des relations, de mettre sur pied des projets collaboratifs, de fournir un soutien et des conseils pour tout ce qui touche à la gestion des archives et des documents. Ce genre de modèle demande une approche souple répondant non seulement aux besoins de la communauté mais aussi à la capacité actuelle. Les participants ont aussi mentionné qu'il importe de reconnaître que les communautés peuvent être à divers niveaux de développement de dépôts. D'autres participants ont rappelé aux archivistes qu'il ne faut pas oublier d'impliquer les communautés autochtones urbaines dans le processus de sensibilisation.

- ***Pratiques d'embauche***

Tel que mentionné précédemment, les Autochtones sont actuellement nettement sous-représentés dans le domaine de l'archivistique. Les participants ont souligné que bien que les institutions d'archives aient des politiques en matière de diversité, « il n'en demeure pas moins, qu'en définitive, tout le monde est blanc » et que les « professionnels autochtones ne gravissent pas les échelons » dans le domaine. Il s'ensuit donc qu'on « parle beaucoup des questions autochtones, sans présence autochtone. » En plus de concevoir de nouveaux modèles d'éducation et des opportunités pour des étudiants autochtones potentiels, il devrait aussi y avoir une réorientation des pratiques d'embauche dans les institutions d'archives. Les participants ont donc proposé d'embaucher des Autochtones pour travailler dans des archives concernant les Autochtones, aider les chercheurs autochtones et soutenir les communautés autochtones dans la mise sur pied de leurs propres dépôts. Il importe aussi que des Autochtones occupent des postes de gestion et aient les pouvoirs nécessaires pour modifier les politiques. L'embauche d'employés autochtones est certes préconisée, mais il faut se garder d'en faire une mesure purement symbolique. Comme le disait un participant, « les archives ne peuvent faire valoir qu'elles ont une représentation, s'il s'agit tout simplement d'un poste symbolique. » Et puisqu'il y a peu d'Autochtones en archivistique, le risque de surcharger des employés autochtones est très élevé.

Lorsqu'on embauche des employés autochtones, il importe de prendre en compte comment leurs perspectives et expériences peuvent le mieux contribuer au processus de réconciliation. Les participants ont recommandé que de nouveaux postes ne soient créés qu'avec la participation des communautés autochtones ou de groupes représentatifs, et de veiller à ce que l'objectif de ces nouveaux postes soit communiqué efficacement aux nouveaux employés et aux employés existants. Si ces postes sont bien pensés, comme le soulignait un participant, les archivistes autochtones pourront jouer un rôle névralgique dans la résolution des défis soulevés dans le présent document.

« Les Autochtones peuvent s'identifier eux-mêmes et identifier d'autres Autochtones dans des photographies. Ils peuvent aussi identifier des outils culturels, endroits, noms, etc., ce que la plupart des archivistes non autochtones ne peuvent faire. Les employés autochtones possèdent

de vastes connaissances et expériences qui peuvent insuffler de la vie dans les collections, dossiers et articles. Créer ou réviser les descriptions serait un bon point de départ. Rédiger des blogues et des livres électroniques, faire des présentations à des conférences, identifier des domaines d'intérêt, aider à créer du matériel virtuel, des documents promotionnels, etc. représentent tous des moyens de faire valoir les connaissances uniques de nos collègues autochtones. Par ailleurs, nous savons ce qui intéresse nos communautés. Nous pouvons aussi servir d'intermédiaires entre les archives/institutions et les communautés autochtones, parce que nous aurons de l'expérience des deux contextes. C'est ce genre d'engagement basé sur le conte qui est nécessaire pour raviver les archives et les rendre pertinentes aujourd'hui, y compris pour les jeunes Autochtones qui représentent maintenant le segment de population qui connaît aujourd'hui la plus forte croissance au Canada. Et il est essentiel que la réconciliation dépasse la culpabilité et la douleur, et se concentre sur des gestes positifs et la croissance. »

III. Conclusion

Selon un participant, le processus « d'autochtonisation » des archives consiste à « s'affranchir du pouvoir. » Les entrevues de sensibilisation ont en effet fait ressortir que la communauté archivistique canadienne doit transformer ses politiques, pratiques et protocoles, afin de mettre en place des mécanismes pour que les communautés autochtones puissent raconter leurs propres histoires et prendre leurs propres décisions au sujet de la préservation de leur patrimoine culturel. Il faut donc transférer la propriété des archives aux communautés autochtones, faciliter le rapatriement et la numérisation, et renforcer les capacités communautaires en matière de recherche, d'archivistique et de gestion de documents. Pour faciliter tout ce travail, les participants ont proposé l'établissement d'un accès centralisé aux archives concernant les Autochtones, créer des instruments et outils de recherche mieux adaptés aux besoins spécifiques des chercheurs autochtones, et élaborer des modèles d'archivage communautaire collaboratifs. Ils ont aussi encouragé la désignation d'archivistes de référence chevronnés et d'archivistes itinérants, et souligné la nécessité de développer de nouveaux modèles d'éducation et de perfectionnement professionnel qui encouragent les Autochtones à participer au domaine archivistique. Les participants se sont tous entendus pour dire que tout ce travail exigera un engagement à long terme et que la communauté archivistique canadienne devra dès lors revendiquer un financement plus durable et équitable.

Le groupe de travail espère que ce processus de sensibilisation, d'établissement de relations et de mobilisation incitera les participants autochtones à s'impliquer plus activement dans la communauté archivistique canadienne, ce qui aidera à élargir leur réseau collégial et à favoriser une plus grande inclusion de voix marginalisées dans le discours, la pratique et la pédagogie archivistiques. Nous osons espérer que la congénialité établie durant ce processus se poursuivra bien au-delà du présent projet, et qu'elle se manifestera dans des collaborations et systèmes futurs contribuant à la gestion respectueuse et au développement soutenu des aspects tangibles et intangibles du patrimoine autochtone. Le groupe de travail croit que les avantages d'une telle collaboration sont innombrables, qu'il s'agisse de la présentation conjointe de demandes de subventions, du montage conjoint d'expositions, de l'établissement conjoint de programmes ou encore du rapatriement des documents à leur point d'origine.

Annexe I – Modèles existants

Durant le processus d'entrevues, les participants ont donné des exemples de projets et d'initiatives en cours et émergents. Nous en présentons quelques-uns ci-après.

- Le guide *How to be an Archivist within a First Nations community* est en cours. Lorsqu'il sera terminé, le guide sera disséminé à grande échelle afin de fournir à la communauté archivistique canadienne des conseils sur la manière de mener des activités de sensibilisation et d'établissement de relations, de façon respectueuse et flexible.
- Le Museum of Anthropology (MOA) représente un exemple d'institution qui entretient depuis longtemps des relations respectueuses avec la communauté autochtone locale. Le laboratoire audio numérique du MOA est une ressource utile et le personnel fournit gratuitement de l'aide pour la numérisation et la préservation.
- Inuit Heritage Trust (IHT), gouvernement du Nunavut, et Nunavut Tunngavik Inc. ont mis sur pied un groupe de travail pour créer un Nunavut Heritage Centre, probablement à Iqaluit. Bien que le centre semble se concentrer sur la recherche archéologique et le rapatriement d'artefacts, le Archives Council of Nunavut essaie d'y faire inclure une composante archivistique.
- Nunavut Public Library Services représente aussi un exemple de la manière dont une institution culturelle peut réussir à adopter des façons inuites et qallunaat (non inuites) de gérer les collections, de recruter et maintenir en poste du personnel, et de créer des programmes et des services.
- La bibliothèque de l'Assemblée législative du Nunavut fait du catalogage multilingue en Inuktitut, en Inuinnaqtun, en anglais et en français depuis plus de 10 ans.
- En plus de l'archiviste-itinérant du Yukon Council of Archives mentionné précédemment, le Council of Yukon First Nations envisage ériger un dépôt ou « lieu de conservation » pour les Premières Nations du Yukon. À noter cependant que ce projet dépend de l'obtention d'une subvention.

Annexe II – Processus de sensibilisation

1. Identifier les organisations cadres d'une province/territoire ou région donné.
 - Vous devez comprendre et **respecter** les coutumes locales et les pratiques culturelles de la communauté avec laquelle vous interagissez. Si de tels codes et éthiques ne sont pas entièrement apparents, vous devez explorer ce qui suit afin d'assurer une mobilisation respectueuse :
 - Déterminer si une communauté dispose de son propre conseil de gouvernance traditionnel et d'un Conseil élu [*Loi sur les indiens*]. Ces entités peuvent avoir des rôles différents ou se recouper.
 - Déterminer si une communauté a un coordonnateur/service de consultation, car cela pourrait être le meilleur point de départ pour amorcer le dialogue.
 - Déterminer si la communauté a des protocoles de consultation.
 - Déterminer si la réciprocité financière est requise et combien, le cas échéant.
2. Suivre les protocoles en place, s'il y a lieu. Les étapes suivantes s'appliquent quand même. S'il n'y a pas de protocoles, passer à l'étape 3.
3. Pour chaque organisation, identifier le service et la personne responsable du portefeuille patrimonial. – ***** Assurez-vous de déterminer les projets archivistiques auxquels leur service/organisation a participé, puisque c'est la raison pour laquelle vous désirez amorcer un dialogue.*****
4. Envoyez un courriel (voir l'exemple sous Protocole de sensibilisation) à la personne – donnez-lui quelques jours pour le lire et y répondre, et faites un suivi par courriel.
5. Fixez une heure/journée/méthode de communication pour discuter du projet et de l'intention de la sensibilisation.
6. **Durant la conversation initiale :**
 - Présentez-vous et décrivez le projet (à savoir Aperçu du projet); suite donnée aux appels à l'action de la CVR
 - Parlez d'eux, de leur portefeuille et de leurs projets (voir l'étape #2)
 - Mentionnez que vous aurez besoin d'une à deux heures de leur temps
 - Mentionnez la date limite de la sensibilisation : fin du mois de décembre 2018
 - Offrez un échantillon d'une partie des questions ou toutes les questions de sensibilisation
 - Expliquez pourquoi vous leur demandez de participer (voir l'étape #2) ET pourquoi leur participation est précieuse : (par exemple)
 - en concertation avec les nations autochtones, nous cherchons à élaborer un cadre national pour la sensibilisation à la réconciliation et les interventions, qui aidera la communauté archivistique canadienne à établir des relations respectueuses et réciproques avec les communautés autochtones représentées dans les collections;
 - commencer à comprendre la structure de connaissances et les pratiques archivistiques qu'utilisent actuellement les différentes communautés et organisations autochtones;

- commencer à comprendre la gamme de services et les types de relations que recherchent les différentes communautés et organisations autochtones, pour l'avenir, lorsqu'elles mènent des recherches archivistiques dans des institutions d'archives, et lorsqu'elles sollicitent l'aide des archives et des archivistes;
- commencer à comprendre les façons dont les différentes communautés autochtones perçoivent de bonnes relations entre elles-mêmes et les archives/archivistes coloniaux;
- nous apprécions les commentaires de leur organisation (étant donné leur participation à des projets liés au patrimoine / aux archives);
- ce cadre fera en sorte que les voix professionnelles des responsables de la tenue des documents/gardiens de la mémoire culturelle autochtones soient intégrées dans la profession archivistique canadienne;
- ce cadre veillera à ce que les communautés autochtones participent plus activement dans la gestion respectueuse des archives concernant leurs communautés et leurs histoires, qui peuvent être conservées dans des archives traditionnelles.
- Dites :
 - que leur participation est tout à fait volontaire et qu'ils peuvent arrêter quand bon leur semble;
 - qu'aucun formulaire de consentement n'est requis; le consentement est verbal;
 - que toute l'information recueillie sera anonymisée;
 - qu'aucun renseignement personnel n'est recueilli; toutes les questions sont de nature professionnelle;
 - un synopsis de la conversation leur sera remis pour qu'ils puissent valider;
 - une copie des discussions sommaires leur sera remise lorsqu'elles seront terminées;
 - ils peuvent conserver vos notes de réunion – s'ils ne désirent pas les conserver, elles seront détruites quatre mois après l'élaboration du cadre de réconciliation (date de destruction approximative : mars-avril 2020)
 - une version finale de notre rapport et du cadre de réconciliation (à savoir protocoles et principes « évolutifs », et de la liste de recommandations pour intervention et gestion continues) leur seront acheminées à la fin du projet.
- **Risques potentiels pour les participants** : bien que le dialogue sera de nature professionnelle, mentionnez :
 - que vous reconnaissez que la motivation fondamentale sous-jacente de l'élaboration de certains appels à l'action de la CVR (*à savoir l'appel à l'action #70*) est la mauvaise pratique professionnelle passée de la communauté archivistique canadienne;
 - que vous reconnaissez le lien existant entre de nombreux Autochtones et les archives en ce qui a trait à l'ensemble de l'énoncé et du processus de détermination de la vérité de la CVR, et la présentation de réclamations à l'égard de paiements d'expérience commune et/ou de paiements relatifs au Processus d'évaluation indépendant;
 - que ce faisant, le contact avec un archiviste *peut* faire en sorte que des souvenirs personnels traumatisants puissent réapparaître et/ou que les processus de recherche archivistiques frustrants rejaillissent;
 - que s'ils se sentent perturbés, en colère ou bouleversés, il suffit de le dire et l'entrevue prendra fin;
 - proposez ces ressources :

- **Ligne d'écoute téléphonique de Résolution des questions de pensionnats indiens au 1-866-925-4419**
 - **Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être pour les Premières Nations et les Inuits 1-855-242-3310** ou utiliser la séance de clavardage à espoirpourlemieuxetre.ca.
 - *(en C.-B. seulement)* **KUU-US Crisis Line Society au 1-800-588-8717** – la seule ligne d'écoute téléphonique autochtone en C.-B.
- **Risques potentiels pour vous** : étant donné ce qui précède, vous pourriez être exposé à de sérieux conflits verbaux. Si cela se produit :
 - reconnaissez les erreurs passées et validez les expériences des participants;
 - dites aux participants que vous demeurez résolu à obtenir et reconnaître leurs commentaires très critiques dans cette démarche commune d'établissement de relations;
 - communiquez avec Erica directement ou envoyez un message à toute l'équipe pour que nous puissions partager/disséminer les responsabilités de ce travail. *La voie à suivre ne sera pas aisée.*
 - Déterminez une heure/journée/méthode de communication pour la discussion.
 - Remerciez-les de leur temps.

7. Faciliter la discussion de sensibilisation

- Il faut écouter, écouter et encore écouter, beaucoup plus que parler.
 - Maintenez un engagement respectueux; évitez de bousculer.
 - Observez/écoutez le participant pour déterminer si des questions le gêne et laissez-vous guider – vous essayez de bâtir des relations respectueuses.
 - Soyez soucieux du temps et essayez de maintenir la discussion à une heure ou moins.
 - Remerciez-le du temps qu'on vous a consacré et rappelez-lui que vous lui enverrez une copie du sommaire à des fins de validation.
8. Rédaction du Sommaire de sensibilisation – faites-le *immédiatement* pour éviter d'oublier des nuances. Il n'est pas nécessaire d'écrire un roman : des points succincts suffisent. Rappel : n'incluez aucun renseignement personnel.
 9. Soumettre le sommaire préliminaire au participant pour validation.
 10. Corriger s'il y a lieu.
 11. Soumettre le sommaire à Erica *et* publier dans Basecamp.
 12. Répéter

Annexe III – Protocole de sensibilisation

Élaboration du protocole

Introduction : Nous reconnaissons que la manière dont les organisations du patrimoine culturel ont entrepris la sensibilisation a eu une incidence négative sur de nombreuses communautés autochtones. Ce protocole préliminaire propose dès lors de guider les membres du GT-CVR sur des méthodes éthiques d’amorcer des dialogues et d’établir des relations avec les communautés autochtones pour éviter de commettre ces erreurs.

Préceptes de base :

- Nous respectons, affirmons et reconnaissons le droit inhérent à l’autodétermination des peuples autochtones.
- Nous respectons, affirmons et reconnaissons la propriété des peuples autochtones à leur savoir, patrimoine et pratiques culturelles ancestrales et vivantes.
- Nous reconnaissons que les communautés autochtones ont le droit d’affirmer la propriété, le contrôle, l’accès et la possession de leur savoir et de leur information.
- Nous reconnaissons la diversité des communautés autochtones au Canada et tentons de respecter cette diversité dans toutes les activités de sensibilisation communautaire.
- Nous comprenons que le terme « Autochtone » englobe les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
- Nous comprenons que l’expression « gardien de la mémoire culturelle » est une expression générique que nous utilisons, aux fins du projet, pour désigner un professionnel autochtone doté d’un vaste portefeuille lié à l’intendance et à la garde de la culture tangible et/ou de la culture intangible de la nation qu’il représente. Bien que le titre puisse refléter, ou non, la portée réelle de leur portefeuille, leurs fonctions peuvent s’apparenter à celles de leurs collègues de la profession du patrimoine, notamment les archivistes, bibliothécaires, conservateurs, gestionnaires de collections, techniciens en numérisation, spécialistes de l’histoire orale, gestionnaires de documents, coordonnateurs du patrimoine, coordonnateurs culturels, archéologues, etc.
- Nous nous efforcerons d’identifier les identités distinctes des nations et d’employer les termes qu’elles privilégient dans toute la correspondance.
- Nous reconnaissons que la plupart des Canadiens (autochtones et non autochtones) ne connaissent pas très bien le mandat des archives ou le rôle d’un archiviste. L’éducation et la sensibilisation représenteront donc un volet crucial de nos activités de rapprochement.
- Nous nous efforcerons d’utiliser chaque séance de rapprochement comme opportunité de renforcement de capacités afin d’encourager et d’épauler les nouveaux archivistes autochtones pour qu’ils puissent réaliser leurs propres objectifs de perfectionnement professionnel, pour leur propre bénéfice et celui de leurs communautés.
- Nous comprenons que ce document a été rédigé comme guide pour les membres non autochtones du GT-CVR afin d’éclairer le travail de rapprochement avec les communautés autochtones. Bien que le présent document contienne des connotations de « nous contre eux », nous comprenons que cette dichotomie ne sera pas perpétuée, encouragée ou soutenue, durant le projet.

Dialogue et mobilisation : Les peuples autochtones ont le droit de participer à tous les dialogues qui les concernent, qui touchent leur savoir ou encore leur propriété matérielle et culturelle. L'adoption de pratiques exemplaires demande la mobilisation des personnes touchées directement par le dialogue ou leurs résultats.

Dans le cadre d'un processus de mobilisation communautaire, il faudrait adopter une approche participative collaborative. Cela signifie établir et entretenir des relations respectueuses, et demande que les membres du GT-CVR permettent à chaque communauté de préciser leur niveau de participation, non seulement dans le contexte de cette activité de sensibilisation de quatre mois ou du projet de trois ans, mais au-delà du contexte même du mandat du GT-CVR. ***Les membres du GT-CVR reconnaissent que ce processus de dialogue et d'établissement de relations ne se termine pas avec l'achèvement du mandat du GT-CVR. Les membres reconnaissent qu'avec ce processus de mobilisation, ils préparent un avenir présentant de plus grandes opportunités de dialogue collégial et de collaboration.***

Le dialogue, l'écoute active et la coopération sont des facteurs clés de l'établissement de relations mutuellement bénéfiques. La mobilisation active encourage un libre échange d'information et favorise des discussions continues de part et d'autre durant le dialogue.

Consentement éclairé : Avant d'amorcer une activité de sensibilisation, il faut obtenir un consentement préalable, libre et éclairé. Ce consentement doit être donné en connaissant tous les détails et les risques liés à la discussion proposée. Les participants peuvent mettre fin aux échanges en tout temps. Aucun formulaire de consentement ne sera utilisé. Les membres du GT-CVR présenteront plutôt le projet et ses objectifs, et demanderont si le participant potentiel est intéressé à collaborer avec nous dans le cadre de ce travail. Si un consentement verbal sous forme d'un « oui » est donné, le dialogue se poursuivra. Si cependant la réponse est « non », le dialogue se terminera.

Respect et reconnaissance : Les membres du GT-CVR doivent connaître et respecter les coutumes locales et les pratiques culturelles de la communauté avec laquelle ils interagissent. Si de tels codes et éthique ne sont pas apparents, les membres doivent examiner les options suivantes afin de pouvoir procéder à une mobilisation respectueuse :

1. Déterminer si une communauté possède un conseil de gouvernance traditionnel particulier et un Conseil élu [*Loi sur les Indiens*]. Les rôles de ces entités peuvent être différents ou se recouper.
2. Déterminer si une communauté a un coordonnateur/service de consultation, car cela être le meilleur point de départ pour amorcer le dialogue.
3. Déterminer si la communauté possède ses propres protocoles de consultation.

Il est essentiel de respecter le savoir intellectuel, ancestral et inhérent, ainsi que les droits de propriété culturelle des peuples et communautés autochtones à toutes les étapes de la mobilisation.

Il faut également être conscient de tous les codes d'éthique et pratiques de dialogue existants d'une communauté. Si, par exemple, une communauté a des restrictions sur le type de savoir pouvant être enregistré ou partagé, il faut respecter la restriction. Les nations autochtones sont les seules à pouvoir déterminer ce qui constitue du savoir ancestral, inhérent ou culturel ainsi que des renseignements confidentiels pour leurs communautés.

Il faudrait s'adresser à la communauté pour déterminer qui sont les personnes-ressources les plus appropriées pour le travail du GT-CVR.

Le GT-CVR reconnaîtra les contributions des membres de la communauté autochtone et ne s'appropriera pas leurs contributions. Il importe au plus haut point pour le GT-CVR que les droits de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des peuples et des communautés autochtones en ce qui a trait à leur savoir et à leur information soient respectés.

Déterminer des objectifs clairs pour les activités de sensibilisation avec les communautés autochtones

Communication claire du projet : Tous les membres du GT-CVR communiqueront clairement à tous les participants les objectifs du dialogue, les résultats anticipés, l'accès proposé aux résultats ainsi que les risques et avantages potentiels de la participation, avant le début de la mobilisation. Une communauté devrait bénéficier de l'établissement de relations et ne pas être exposée à des effets négatifs du fait de sa participation à des dialogues avec les membres du GT-CVR.

Objectifs initiaux : Afin de commencer à comprendre comment les archives canadiennes gèrent les ressources et programmes documentaires autochtones, et comment la profession archivistique canadienne intègre les gardiens de la mémoire culturelle autochtones comme collègues archivistes, nous communiquerons avec des représentants d'organisations cadres autochtones. Les membres du groupe de travail communiqueront avec des représentants communautaires autochtones de conseils tribaux, centres culturels et gouvernements territoriaux (etc.) qui sont chargés d'encadrer les programmes touchant au savoir autochtone, que ce soit sous forme d'archives, de langue ou de développement de programmes patrimoniaux, de recherche sur les traités, de bibliothèques, de collections d'artefacts, d'études sur l'utilisation et l'occupation du territoire, etc. En procédant ainsi, les membres du groupe de travail mobiliseront informellement des représentants communautaires dans des conversations, des points de vue de la mobilisation des clients et d'une mobilisation collégiale. Les membres chercheront plus particulièrement à identifier et comprendre les relations, enjeux, défis et autres questions que doivent affronter les organisations autochtones (à savoir leurs employés), comme clients ou comme usagers des archives canadiennes à des fins de recherches; ou comme gardiens de la mémoire culturelle autochtone interagissant de manière collégiale avec notre profession.

Objectifs à long terme (continus) : Cette sensibilisation amorcera un dialogue professionnel et l'établissement de relations entre le membre du GT-CVR et les communautés participantes. En reconnaissance de cette nouvelle relation collégiale, nous avons déterminé ces objectifs à long terme ou continus :

- Contribuer à l'établissement de relations significatives entre les archives/archivistes pionniers et les communautés autochtones et/ou organisations cadres et leurs gardiens de la mémoire culturelle et chercheurs d'archives.
- Commencer à comprendre la structure de savoir et les pratiques archivistiques actuelles des différentes communautés et organisations autochtones.
- Commencer à comprendre la gamme de services et les types de relations que recherchent les diverses communautés et organisations autochtones à l'avenir lorsqu'elles font des recherches

archivistiques, qu'elles visitent des archives et qu'elles demandent l'aide des archives et archivistes.

- Commencer à comprendre les manières dont les différentes communautés autochtones perçoivent de bonnes relations entre elles-mêmes et les archives/archivistes pionniers.

Résultats attendus à court et à long terme :

- L'élaboration de protocoles et de principes préliminaires de mise à jour périodique servant de cadre de réconciliation pour le système archivistique canadien ainsi que la conceptualisation d'orientations/opportunités futures pour un engagement continu, respectueux et multiculturel (c.-à-d. recommandations de mesures futures)
- Les gardiens de la mémoire culturelle autochtones trouvent leur voix dans le discours archivistique canadien par leur participation au discours et aux activités professionnelles (c.-à-d. conférences, ateliers, discours dans des listes de discussion, articles, initiatives collaboratives, etc.)
- Les communautés autochtones interviendront davantage dans la gestion respectueuse du matériel d'archives qui concerne les communautés et leurs histoires, mais qui peut toujours être conservé dans des archives non autochtones.

Accès à l'information recueillie : Les participants sauront que toute l'information recueillie par voie de dialogue sera anonymisée et résumée. Les membres du GT-CVR remettront un synopsis du dialogue au participant pour qu'il puisse l'examiner et le valider. Ce processus de vérification interactif pourrait ne pas être gratuit. Les membres du GT-CVR devront dès lors identifier ces coûts dès le début afin de pouvoir établir un budget pour l'engagement de l'ensemble de la communauté. Une fois approuvé, le membre du GT-CVR remettra une copie finale du résumé du dialogue au participant et lui offrira ses notes. Si le participant ne désire pas conserver ces notes, le membre les détruira quatre mois après la soumission des résultats finaux du GT-CVR. Le membre informera le participant qu'il recevra un exemplaire du rapport final, ainsi que des protocoles et principes de mise à jour périodique, et une liste de recommandations pour intervention et engagement continus à la fin du projet.

Engagement continu : Les membres du GT-CVR détermineront également si le participant souhaite que son adresse courriel soit ajoutée aux listes de discussion d'associations et/ou de conseils provinciaux/territoriaux/nationaux appropriés afin de recevoir de la correspondance au sujet d'ateliers archivistiques, de conférences ou autres activités de perfectionnement et de réseautage professionnels, et le discours professionnel. La liste de contact principale sera conservée sous forme de fichier Excel dans Basecamp, et ne contiendra que le nom, le courriel et l'affiliation. Lorsque ce fichier sera complet, il sera acheminé aux associations provinciales/territoriales pertinentes ainsi qu'à l'Association of Canadian Archivists pour inclusion des noms dans leur liste de discussion. Une fois transférée, cette information sera détruite. La collecte de cette information vise à fournir aux participants un moyen de maintenir leur engagement soutenu avec la communauté archivistique canadienne, comme ils le souhaitent. Nous communiquerons également aux participants qui s'inscrivent comment faire pour se désabonner des listes de discussion.

Risques potentiels : Bien que nous n'anticipions pas que le dialogue avec les employés d'organisations cadres puisse occasionner des réactions psychologiques/émotionnelles néfastes, *nous sommes certes très conscients* que la motivation fondamentale de *l'appel à l'action #70* est une mauvaise pratique professionnelle de la part de la communauté archivistique canadienne. Étant donné les piètres communications entre les institutions d'archives et les communautés autochtones, il sera difficile de

déterminer à l'avance ce que sera la réaction aux questions qui seront posées ou encore envers les membres eux-mêmes du GT-CVR. De plus, parce qu'il existe une relation intrinsèque entre de nombreux Autochtones et les archives relativement à l'ensemble du processus de CVR et de collecte de la vérité, ainsi qu'à la présentation de réclamations à l'égard de *Paiement d'expérience commune* (PEC) et de ceux du Processus d'évaluation indépendant, les contacts avec des archivistes *peuvent potentiellement* soulever des souvenirs personnels d'expériences traumatisantes et/ou des processus de recherche archivistique frustrants.

- **Pour les membres du GT-CVR :** Les membres du GT-CVR sont conscients des risques psychologiques/émotionnels précités, et ont accepté le risque potentiel *personnel* de conflits verbaux intenses. Dans de tels cas, les membres en question devront reconnaître les erreurs passées et les expériences des participants. Il faut communiquer dès le début qu'ils sont résolus à recevoir et à reconnaître tous les commentaires très critiques des participants dans le but de rétablir conjointement des relations. Tous les membres participent et continueront de participer à des séances de débriefage du Groupe de travail grâce auxquelles nous pouvons partager/disséminer les responsabilités de ce travail.
- **Pour les participants :** L'intervention des participants dans ce processus est facultative et les participants potentiels peuvent refuser de participer en tout temps. Nous anticipons que les personnes qui ne peuvent tolérer d'être en contact avec les archives/archivistes refuseront d'amorcer un dialogue avec les membres du GT-CVR. Mais si un conflit très émotionnel devait survenir, il faut mettre fin à l'entrevue et aider le participant à obtenir un soutien immédiat par l'entremise de leur organisation, et/ou de la **ligne d'écoute téléphonique de Résolution des questions de pensionnats indiens 24 heures au 1-866-925-4419; la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être des Premières Nations et des Inuits 1-855-242-3310** ou faire appel au clavardage à espoirpourlemieuxetre.ca. Si les participants sont en Colombie-Britannique, ils peuvent s'adresser à la KUU-US Crisis Line Society au 1-800-588-8717 – la seule ligne d'écoute autochtone en C.-B.

Avantages potentiels :

- Contribution active à l'élaboration d'un cadre de réconciliation qui guidera les relations futures entre les communautés autochtones (à savoir les chercheurs de documents d'archives et les gardiens de la mémoire culturelle autochtones) et le système archivistique canadien (soit les archives institutionnelles et les archivistes professionnels).
- Engagement direct avec un membre du GT-CVR. Nous espérons que ces discussions mèneront à l'établissement de relations collégiales, ce qui favorisera des offres réciproques de soutien collégial et des demandes de collaboration à l'avenir. Ce genre d'interaction devrait présenter des avantages directs pour les deux parties, et nous espérons également que les institutions / communautés auxquelles appartiennent les deux personnes pourront aussi bénéficier de tels réseaux collégiaux.
- Participation plus active au système archivistique canadien. Nous espérons que ce type de relations et de mobilisation favoriseront la participation active des participants autochtones au sein de la communauté archivistique canadienne. Cela élargira leur réseau collégial et contribuera à l'inclusion des voix marginalisées dans le discours, la pratique et la pédagogie archivistiques.
- Contributions à la gestion et à l'établissement de collections. Nous espérons que la collégialité issue de ce dialogue se poursuivra et se traduira par des collaborations concrètes et des systèmes de soutien favorisant la gestion respectueuse ainsi que le développement d'objets tangibles et intangibles du patrimoine autochtone conservés dans les deux institutions. Que ce soit par des demandes de subventions conjointes, la coproduction d'expositions, le développement conjoint

de programmes ou le rapatriement de matériel au lieu d'origine, les avantages pour les collections sont illimités.

Portée de la mobilisation / de l'engagement

Couverture géographique : Les membres du GT-CVR feront tout en leur possible pour assurer la mobilisation et la sensibilisation avec les communautés/organisations autochtones du Nord, du Centre et du Sud de toutes les provinces et de tous les territoires.

Approches régionales à la sensibilisation : À la première étape de la sensibilisation, les membres du GT-CVR chercheront à amorcer un dialogue avec les conseils tribaux, les centres culturels et d'autres organisations cadres. Ces plus grandes organisations auront *possiblement* plus d'expérience directe dans l'utilisation des archives pour la réalisation de leurs objectifs de recherche organisationnels, et/ou la gestion de leurs propres collections – ces deux aspects faisant partie des entrevues envisagées. Ce genre d'approche régionale à la mobilisation *peut* aussi favoriser des recommandations et des présentations à l'échelle de la communauté ou d'une bande. Si ce type d'organisation collective n'existe pas dans une région, nous identifierons des communautés individuelles pour la sensibilisation.

Inclusivité des communautés éloignées : Le Groupe de travail s'efforcera de nouer un dialogue avec les organisations représentant des communautés du Territoire-du-Nord-Ouest et d'autres régions éloignées ou rurales des provinces/territoires, et d'en faciliter la participation, pour veiller à ce que leurs perspectives soient prises en compte.

Engagement dicté par la communauté : Les membres du Groupe de travail sont conscients que, dans ce processus d'établissement de relations, la participation doit être dictée par la communauté elle-même, les participants étant libres de déterminer la portée, la méthode et l'ordonnancement de leur engagement. Nous reconnaissons aussi que de nombreuses communautés et organisations autochtones ont des besoins plus urgents auxquels elles doivent consacrer du temps et des ressources, et que notre travail peut ne pas être très important pour elles. Cela étant dit, les membres du Groupe de travail feront tout en leur possible pour proposer diverses formules de participation ou d'engagement à l'échelle de la communauté et/ou de l'organisation.

Liste « Community Connections » : Les membres du Groupe de travail ont ciblé des organisations cadres spécifiques qu'ils tenteront de rejoindre durant l'été et jusqu'au début de l'hiver 2018. Ils ont aussi identifié des nations individuelles avec lesquelles ils ont noué des relations, qui pourraient être des participants communautaires potentiels. Cette liste se nomme « Community Connections ».

Moyens de communication : Le meilleur moyen de sensibilisation a été déterminé comme étant des rencontres personnelles. Si cela est impossible, la communication peut se faire par téléphone, courriel, Facebook, Skype, voire par la poste tel que le précisera le participant communautaire.

Nombre de perspectives : Un nombre précis de communautés/organisations nécessaires pour obtenir une représentation adéquate de perspectives autochtones au Canada n'a pas été identifié, car les niveaux d'engagement sont inconnus. Cela étant dit, nous espérons qu'à l'issue de ce processus d'établissement de relations, de 100 à 150 gardiens de la mémoire culturelle autochtones travaillant auprès d'une

organisation cadre autochtone ou dans une communauté autochtone accepteront de travailler avec le GT-CVR dans le cadre de ce processus de collecte d'information et d'établissement de relations.

Identification des communautés éloignées

Le Groupe de travail tient à mobiliser activement les organisations autochtones représentant des communautés de régions éloignées, dans la mesure où chacune d'elle désire participer. En raison de leur éloignement de centres urbains, ces communautés seront invitées à échanger avec des membres du Groupe de travail par téléconférence, des forums virtuels et par la poste/ courriel selon les circonstances et la disponibilité d'Internet.

Élaboration d'une stratégie de communication

Invitation écrite à participer : *Moyen initial de solliciter l'engagement : courriel /lettre/message FB à l'employé approprié de l'organisation identifié dans la liste Community Connections, suivi d'un appel téléphonique. Voici un modèle que les membres du Groupe de travail peuvent utiliser lorsqu'ils initient une communication.*

Modèle - Projet de lettre d'introduction pour la mobilisation au projet de sensibilisation

Bonjour, Monsieur ou Madame (nom de famille),

Je m'appelle _____, et je fais partie du *Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation* (GT-CVR) du Comité directeur sur les archives canadiennes (CDAC). Je vous écris pour vous demander si vous pourriez me parler du travail que vous faites au sujet des archives de votre communauté. Je recueille actuellement de l'information de professionnels du patrimoine documentaire, gardiens de la mémoire culturelle, chercheurs et membres de communautés autochtones au sujet de leurs expériences de recherches dans les archives et de la manière dont ils se sont sentis soutenus ou inclus dans la profession archivistique canadienne. Voici un peu de contexte sur le projet. En juin 2016, le CDAC (qui est une collaboration entre le Conseil canadien des archives, l'Association of Canadian Archivists, l'Association des archivistes du Québec, Bibliothèque et Archives Canada, et le Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux (explorez notre site Web <https://lesarchives2026.com/> pour en savoir plus à notre sujet) a mis sur pied le « Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation » dans le but de donner suite aux « appels à l'action » de la CVR et de les adopter.

Notre Groupe de travail est constitué de 30 professionnels et défenseurs du patrimoine autochtones et non autochtones. Nous collaborons dans le but d'élaborer un cadre national de sensibilisation à la réconciliation et de faire intervenir la communauté archivistique du Canada. Nous espérons qu'avec le développement de ce cadre, les voix professionnelles des professionnels du patrimoine et des gardiens de la mémoire culturelle autochtones seront intégrées dans le discours archivistique canadien, et que les communautés autochtones interviendront plus activement dans la gestion respectueuse du matériel archivistique concernant leurs communautés et leurs histoires, mais qui peut encore être conservé dans des archives traditionnelles.

Si vous désirez en savoir davantage au sujet du temps requis, de nos objectifs spécifiques ou de la portée de notre projet, je me ferai un plaisir de vous appeler lorsque bon vous semblera. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir donner suite à cette demande.

Salutations très distinguées,

(Votre nom)

Numéro de téléphone

Membre, *Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation (GT-CVR)*
du Comité directeur sur les archives canadiennes (CDAC)

(vos qualifications professionnelles)

Documents de référence :

- TCPS-2 : https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-epct2_2018_chapter9-chapitre9.html
- Protocols for Native American Archival Materials : <http://www2.nau.edu/libnap-p/protocols.html> (La section portant sur l'établissement de relations favorisant le respect mutuel pourrait être particulièrement pertinente pour nos activités.)
- First Nations Ethics Guide on Research and Aboriginal Traditional Knowledge, Assembly of First Nations http://www.afn.ca/uploads/files/fn_ethics_guide_on_research_and_atk.pdf
- Negotiating Research Relationships with Inuit Communities: A Guide for Researchers, Inuit Tapiriit Kanatami and the Nunavut Research Institute http://www.nri.nu.ca/sites/default/files/public/files/06-068_itk_nrr_booklet.pdf
- Inuit Tapiriit Kanatami, Stratégie nationale inuite sur la recherche, https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2018/04/ITK_NISR-Report_French_low_res.pdf
- Les principes de PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>
- Manitoba First Nations Education Resource Centre, Guidelines for Ethical Research in Manitoba First Nations, <https://mfnerc.org/services/research-development/guidelines-for-ethical-research-in-manitoba-first-nations/>

Annex IV : Questions de discussions de sensibilisation

Cette 'grille' fournit des exemples de questions que les membres du groupe de travail peuvent poser en fonction du point de vue des participants.

Participant :						
Affiliation du participant :						
Membre du GT-CVR :						
Lieu de la réunion :						
Date de la réunion :						
Méthode d'engagement :	<input type="checkbox"/> En personne	<input type="checkbox"/> Téléphone	<input type="checkbox"/> Courriel	<input type="checkbox"/> Skype	<input type="checkbox"/> Facebook	<input type="checkbox"/> Autre : (préciser)

SECTION I : PERSPECTIVE DE L'ENGAGEMENT DU CLIENT
1.1 Votre communauté/organisation a-t-elle consulté des archives pour obtenir de l'information ou une aide à la recherche /? (p. ex., généalogie, inscription dans des pensionnats indiens, revendications territoriales, etc.)
1.2 Avez-vous trouvé cet engagement utile? Si non, pouvez-vous décrire pourquoi?
1.3 D'après votre expérience de recherche, à quels types d'obstacles les chercheurs autochtones et les membres des communautés se heurtent-ils dans leur travail dans les archives? (p. ex., heures d'ouverture, emplacement, instruments de recherche, manque d'aide, recherche de documents dans une base de données, ne sait pas quelles archives ont quoi, etc.)
1.4 D'après votre expérience de recherche, quel type de système de soutien avez-vous éprouvé en travaillant dans une archive ou avec un archiviste, et qui vous a été le plus utile? (p. ex., soutien à la recherche personnalisé et/ou détaillé, salles et/ou installations de référence, ressources numériques, bases de données en ligne, etc.)
1.5 Selon vous, qu'est-ce qu'une archive ou que font les archives?

<p>1.6 Comment les archives pourraient-elles mieux appuyer les travaux de recherche des chercheurs autochtones et des membres de leurs communautés?</p>
<p>1.7 Votre organisation entretient-elle des relations avec les archives communautaires/ universitaires avoisinantes? Pensez-vous que des archives universitaires sont accessibles aux recherches publiques?</p>
<p>1.8 Savez-vous si les archives qui se trouvent le plus près de votre communauté ont de l'information au sujet de votre communauté? (p. ex., photographies, enregistrements audios/vidéos, journaux, généalogie familiale, etc.)</p> <p>a. Si oui, avez-vous pu accéder à ces documents? Si non, pourquoi? Si oui, quelle a été votre expérience?</p>
<p>1.9 Vous préoccupez-vous de la manière dont l'information concernant votre communauté est conservée/accédée par les archives? (Information peut s'entendre de photos, d'enregistrements, de documents écrits, etc.)</p> <p>a. Avez-vous des suggestions sur la manière dont cette information pourrait être mieux conservée? (p. ex., archivage communautaire, protocoles d'accès, cercle consultatif d'Aînés/de Sages pour les archives, rapatriement)</p>
<p>1.10 Autre information pertinente :</p>
<p>SECTION II : PERSPECTIVE DE L'ENGAGEMENT COLLÉGIAL</p>
<p>2.1 Votre communauté/organisation a-t-elle déjà contacté une archive ou une association d'archives canadienne pour obtenir de l'information ou de l'aide à l'égard des collections archivistiques de votre communauté? (p. ex., comment créer des archives, conseils en matière de numérisation, questions au sujet de la préservation et de la manipulation, possibilités de subventions, etc.)</p> <p>a. Si oui, avez-vous trouvé cet engagement utile? Si non, pourquoi? Si oui, de quelle manière?</p>
<p>2.2 Êtes-vous intéressé à devenir un archiviste « professionnel »?</p> <p>a. Quels sont les obstacles, s'il y a lieu, qui vous empêchent de le faire?</p> <p>b. Existe-t-il un appui organisationnel, le cas échéant, pour vous aider à réaliser ce but?</p>
<p>2.3 Connaissez-vous les associations archivistiques nationales/provinciales/territoriales du Canada? Envisageriez-vous y appartenir? Si non, pourquoi? (p. ex., ne connaît pas les services, l'adhésion ne les aiderait pas, coût de l'adhésion, etc.) Si oui, pourquoi?</p>

<p>2.4 Envisageriez-vous participer à une conférence ou à un atelier offert par une association archivistique canadienne ou provinciale/territoriale?</p> <p>a. Si oui, quel type d'atelier vous intéresse le plus? Que désirez-vous apprendre en archivistique? (p. ex., préservation, notions de numérisation, création d'une archive, etc.) Quel format répondrait le mieux à vos besoins (webinaire en ligne ou participation en personne)?</p>		
<p>2.5 Seriez-vous intéressé à devenir membre ou à obtenir de l'information sur une nouvelle organisation canadienne populaire dont le nom provisoire est « Alliance nationale des connaissances et langues autochtones »? Cette alliance réunira les professionnels du patrimoine autochtones (p. ex., archivistes, bibliothécaires, gestionnaires de ressources culturelles, professeurs de langue, chercheurs d'histoire orale, etc.) et des alliés non autochtones afin de créer un système autochtone de soutien, de savoir et de partage de ressources pour tous ses membres.</p>		
<p>2.6 Votre organisation a-t-elle ses propres archives? Quels genres de documents s'y trouvent?</p> <p>a. Vos archives sont-elles accessibles au public? Aux nations membres? Aux membres de la communauté?</p> <p>b. Combien d'employés vos archives comptent-elles? Quel service encadre les archives?</p> <p>c. Y a-t-il des restrictions à l'accès aux documents? Existe-t-il une politique d'accès formelle?</p>		
<p>2.7 Est-ce que votre organisation travaille avec/accède des documents d'archives en d'autres endroits? Ou facilitez-vous l'accès pour les membres/clients de votre communauté?</p> <p>a. Quel type de documents consultez-vous généralement? À quelles fins les utilisez-vous (p. ex., revendications territoriales, demandes spécifiques, recherche sur des traités, généalogie, etc.)</p> <p>b. Est-ce que vous ou vos clients avez éprouvé des difficultés à accéder à ces documents?</p> <p>c. Est-ce que vous ou vos clients avez trouvé des systèmes de soutien utiles pour accéder à ces documents?</p>		
<p>2.8 De quelle(s) manière(s) la communauté archivistique pourrait-elle mieux appuyer les gardiens de la mémoire culturelle autochtones?</p>		
<p>2.9 Désirez-vous ajouter votre nom à des listes de diffusion d'associations archivistiques provinciales/territoriales/nationales pertinentes afin de recevoir des messages au sujet d'ateliers archivistiques, de conférences, d'adhésion, d'autres opportunités de perfectionnement professionnel et de réseautage, ainsi que du discours professionnel?</p>		
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Courriel :
<p>2.10 Désirez-vous que votre nom soit porté à une liste de personnes intéressées à en savoir davantage au sujet de la mise sur pied d'une « Alliance nationale des connaissances et langues autochtones »?</p>		
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Courriel :

2.11 Autre information pertinente :		
SECTION III : ENGAGEMENT FUTUR		
<p>3.1 Dans le cadre de ce projet, nous élaborerons des principes et des protocoles « évolutifs », dans une perspective de réconciliation, qui appuient un engagement interculturel respectueux, approfondi et continu entre les communautés autochtones et les archives non autochtones, ainsi qu'entre les gardiens de la mémoire culturelle autochtones et les archivistes non autochtones. Nous solliciterons une rétroaction sur le projet de cadre de réconciliation de la part des archivistes et des gardiens de la mémoire culturelle/organisations autochtones pour veiller à ce qu'il satisfasse les objectifs de réconciliation de ces deux communautés diversifiées. Seriez-vous disposé à passer en revue ce projet de cadre de réconciliation et à nous fournir vos commentaires critiques? Nous espérons que la première ébauche du cadre sera prête tard au printemps 2019.</p>		
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Courriel :
<p>3.2 Désirez-vous que je vous envoie une version électronique du cadre de réconciliation « évolutif »? Nous espérons que ce cadre sera prêt à être distribué d'ici l'hiver 2019.</p>		
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Courriel :

Annexe V – Sommaire de la discussion

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION	
Participant :	
Affiliation du participant :	
Membre du GT-CVR :	
Lieu de la réunion :	
Date de la réunion :	
Date la 1 ^{ère} révision :	
Date de la 2 ^e révision :	

APERÇU DE LA PERMISSION		
Permission obtenue pour ajouter le courriel du participant aux personnes intéressées à en savoir davantage au sujet de la mise sur pied d'une « Alliance nationale des connaissances et langues autochtones »	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Le participant est intéressé à réviser le projet de cadre de réconciliation et à fournir des commentaires critiques	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Le participant désire recevoir une version électronique du cadre de réconciliation « évolutif » final	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Courriel(s) du participant : (si la permission a été obtenue)		

SOMMAIRE DE LA DISCUSSION		
<p>Exemples de titres de sous-sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Relations & expériences :</i> • <i>Soutien à la recherche archivistique :</i> • <i>Gestion des données de recherche :</i> • <i>Archives :</i> • <i>Soutien et engagement :</i> 		
RÉVISION DU SOMMAIRE PAR LE PARTICIPANT		
L'information du présent document représente fidèlement le contenu de nos échanges :	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<p>Je désire apporter les modifications suivantes à cette information : <i>(Veuillez inscrire les modifications ci-dessous ou communiquer directement avec le membre du GT-CVR pour identifier les changements requis)</i></p>		